

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE CRASTES

Enquête publique sur la révision de la Carte Communale pour une durée de 31 jours du 01 décembre 2022 au 31 décembre 2022 inclus.

Le Commissaire enquêteur :

Monsieur Philippe SEROIN a été désigné par ordonnance en date du 29 septembre 2022 en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de PAU.

Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public :

Le dossier d'enquête publique, accompagné des avis requis par la réglementation et d'autres pièces annexes, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel le public pourra consigner ses observations, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de CRASTES et seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie pendant 31 jours consécutifs, du 01 décembre 2022 au 31 décembre 2022.

Le dossier du projet de révision de la Carte Communale, accompagné des avis des personnes publiques associées ou consultées et des autres pièces annexes, sera aussi consultable sur le site internet suivant : <https://www.gers.gouv.fr>

Monsieur Philippe SEROIN tiendra ses permanences à la Mairie les jours et heures suivants :

- Le jeudi 1^{er} décembre 2022 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 9 décembre 2022 de 15h00 à 18h00
- Le vendredi 16 décembre 2022 de 15h00 à 18h00
- Le mardi 20 décembre 2022 de 9h00 à 12h00

Consultation du dossier :

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur Philippe SEROIN - Commissaire enquêteur

Mairie de CRASTES

Au village

32270 CRASTES

Le public pourra également communiquer par courrier électronique à l'adresse suivante :

mairie.craustes@wanadoo.fr

A l'issue de l'enquête publique :

Le public pourra consulter ce rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur l'adresse internet suivante : <https://www.gers.gouv.fr> pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique.

Une copie du rapport sera adressée par le Maire au Préfet du département Gers et à la Présidente du Tribunal Administratif de PAU.

Fait à CRASTES, le 31 octobre 2022
Le Maire, Sébastien DABASSE